

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT

CHANCELLERIE

RECTIFICATIF N° 70/330 du 23/10/70

AU DECRET N°70/261 DU 3/8/1970
PORTANT NOMINATION A TITRE EXCEPTIONNEL
DANS L'ORDRE DU MERITE CONGOLAIS.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT,
PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT.

VU la Constitution du 30 Décembre 1969 ;
VU le Décret 59/54 du 25 Février 1959, portant création de l'Ordre du
Mérite Congolais ;
VU le Décret 59/277 du 31 Octobre, fixant le montant des droits de Chancel-
lerie ;

(-) E C R E T E :

ARTICLE 1ER .- Le Décret n°70/261 du 3/8/70 portant nomination à titre
exceptionnel dans l'Ordre du Mérite est modifié comme suit en ce qui con-
cerne le titre :

AU LIEU DE :

Est nommé à titre exceptionnel dans l'Ordre du Mérite Congolais au grade
de Chevalier ;

Monsieur TORRES, Directeur de l'Ecole Nationale d'Administration-B./VILLE

L I R E :

Est nommé à titre exceptionnel dans l'Ordre du Mérite Congolais au grade
de Chevalier ;

Monsieur TORRES, Directeur des Etudes à l'Ecole Nationale d'Administration
- BRAZZAVILLE -

Le reste sans changement.

ARTICLE 2.- Le présent Rectificatif sera enregistré et publié au
Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera./.-

Fait à BRAZZAVILLE, le 23 OCTOBRE 1970


CHEF DE BATAILLON Marien N'GOUABI.-